

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incendies : la CPMN met en place un numéro unique d'écoute et de médiation pour préserver les relations humaines

Après l'urgence, reconstruire les relations humaines est aussi une priorité.

Les incendies qui ont frappé la Nouvelle-Aquitaine ont profondément marqué les habitants, les entreprises, les exploitations agricoles, les associations et les collectivités.

Parce que la qualité des relations humaines est un facteur essentiel de la reconstruction, la **Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN) de Nouvelle-Aquitaine** a décidé de mobiliser les médiateurs professionnels en mettant en place un **numéro unique d'écoute, d'information et de médiation**, destiné à accompagner les personnes confrontées à des difficultés relationnelles en lien avec les conséquences des incendies.

Face aux nombreuses démarches administratives, aux pertes matérielles, aux décisions à prendre ou aux tensions générées par cette situation exceptionnelle, des incompréhensions et des conflits peuvent naître au sein des familles, entre voisins, entre propriétaires et locataires, dans les entreprises ou avec les différents acteurs mobilisés.

Un numéro unique pour être écouté et orienté

Toute personne concernée peut contacter le dispositif pour obtenir un premier échange, un renseignement ou solliciter une médiation.

 **Numéro vert spécial Gironde - Nouvelle Aquitaine : 0805 382 292**
Service et appels gratuits

Chaque appel permettra d'échanger de manière confidentielle avec un médiateur professionnel afin d'apporter un soutien relationnel, d'évaluer l'opportunité d'une médiation ou, si nécessaire, d'orienter la personne vers le dispositif le plus adapté.

Une mobilisation aux côtés des territoires

Les médiateurs professionnels de la CPMN interviennent dans leur champ d'expertise : la préservation de la qualité des relations humaines afin **d'offrir aux personnes confrontées aux conséquences des incendies un espace de dialogue, de prévention des tensions et, lorsque cela est nécessaire, de médiation. Leur action s'inscrit aux côtés des acteurs déjà mobilisés** et en complémentarité des dispositifs d'accompagnement déployés par l'État, les collectivités et les associations auprès des personnes sinistrées.

CONTACT :

Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN)
Dispositif national de médiation professionnelle – Incendies 2026

Valérie AGRAFEL DELHAISE - Déléguée Nouvelle Aquitaine CPMN

✉ Courriel : vadmediationsolutions@gmail.com

Tél. 06 31 07 10 27